ADEME & VOUS

LE MAG

N°97 • JUILLET-AOÛT 2016

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ACTIONS

DÉCRYPTAGE P. 2

SÉGOLÈNE ROYAL,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

RECHERCHE P. 4

VERS DES TERRITOIRES
À HYDROGÈNE

TEMPS FORT P. 5

CROISSANCE VERTE : ÇA BOUGE DANS LES TERRITOIRES !

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

« LES TERRITOIRES SONT LES MOTEURS **DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »**

© Arnaud Bouissou/MEDDE-MLET

SÉGOLÈNE ROYAL,

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, ET CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

À l'occasion du premier anniversaire de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et chargée des relations internationales sur le climat, fait le point sur la mobilisation dans les territoires.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août 2015. Près d'un an plus tard, quel bilan pouvons-nous en tirer ?

La mobilisation est nationale. Territoires, entreprises, citoyens, tous sont engagés dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle énergétique pour la France, qui sous-tend un nouveau modèle de société, sobre en ressources, économe en carbone, qui réconcilie écologie et économie.

Comme je m'y étais engagée, un an après son adoption (le 22 juillet 2015 par l'Assemblée nationale), la loi est entièrement applicable, la quasi-totalité des textes d'application sont parus.

Je suis la présidente de la COP. Cette loi est un faire-valoir exceptionnel : la France a inscrit dans son droit national avant même la COP21 les objectifs qu'elle se fixe en matière de réduction des gaz à effet de serre. Cela nous permet de rendre crédibles et visibles

les solutions qui s'offrent aux pays du Nord pour atténuer le dérèglement climatique.
C'est un symbole fort pour défendre la justice climatique, qui se trouve au cœur de l'Accord de Paris et oblige les pays industrialisés à accentuer leurs efforts pour limiter les effets du changement climatique sur les populations les plus vulnérables de la planète. C'est une loi qui voit loin mais qui permet d'agir vite : avec les outils d'accompagnement que j'ai mis en place pour faciliter les travaux de rénovation des bâtiments, la conversion des véhicules vers des modèles propres, le soutien aux territoires à énergie positive pour la croissance verte et à l'économie circulaire, les appels d'offres pour les énergies renouvelables, la trajectoire de prix du carbone, c'est tout une économie qui se met en place. Les investisseurs institutionnels et les grandes entreprises ne sont pas oubliés : l'impact de leurs activités sur le changement climatique est désormais mesuré et rendu public chaque année. Pour la première fois, un dispositif global et d'une ampleur exceptionnelle est mis en place par l'État au service des initiatives les plus vertueuses. La loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui sera adoptée d'ici la fin du mois, complète cet arsenal législatif. Car il y a un lien très étroit entre le climat et la biodiversité, la valorisation des ressources locales et les économies d'énergie, la transition énergétique et la santé, la lutte contre toutes les pollutions et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Avec ces lois, avec les appels à projets, avec l'évolution de la fiscalité, avec la réussite de la COP21, nous sommes passés du discours aux actes.

Comment les territoires se sont-ils mobilisés ?

Je ne suis pas surprise de constater que les collectivités répondent massivement présentes. J'ai moi-même dirigé une région pendant dix ans qui avait anticipé la loi de transition énergétique sur bien des points. À l'époque j'aurais aimé être aussi soutenue ! Il faut faire confiance aux territoires pour appliquer et adapter localement les grands objectifs de la loi. La formidable mobilisation des élus autour des deux appels à projets pour développer 500 territoires à énergie positive et 150 territoires zéro déchet en fait la démonstration, dans l'Hexagone comme en outre-mer, où le potentiel est considérable. Aujourd'hui près de 400, les territoires à énergie positive pour la croissance verte seront bientôt 500 et couvrent les deux tiers de la population.
Cette communauté d'élus engagés, avec les équipes du ministère et de l'ADEME qui les accompagnent, fait des territoires un terrain fertile et créatif d'application de la loi et de démonstration des solutions pour le climat. C'est également le lieu de la gouvernance locale, du dialogue environnemental et de la démocratie participative autour des projets, à laquelle je tiens tout particulièrement car elle est un gage de réussite et d'appropriation. Avec le fonds de financement de la transition énergétique que j'ai obtenu sur trois ans, nous leur apportons, dans un contexte budgétaire contraint, les moyens de concrétiser les mesures de la loi de transition énergétique sur leur territoire dans tous les domaines de la vie quotidienne : le logement, les transports, les déchets… Les chantiers lancés par les territoires à énergie positive représentent déjà plus de 500 000 tonnes de CO_2 évitées sur une année, plus de 220 000 MWh d'énergie économisée, de nombreux emplois et des gains de pouvoir d'achat et de qualité de vie pour les citoyens.

Quelle a été l'action de l'ADEME. De quelle manière l'Agence les a-t-elle accompagnés ?

L'ADEME est l'opérateur du ministère pour accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire. Son rôle est essentiel pour conforter les pionniers, ancrer les actions dans les territoires et faire émerger de nouvelles initiatives. Son expérience des projets et du terrain est un gage de bonnes pratiques et de sécurité pour les porteurs de projets. Les aides de l'ADEME viennent conforter le soutien aux territoires à énergie positive et aux territoires zéro déchet et permettent la montée en puissance des projets en faisant converger les différents leviers financiers. Son rôle d'opérateur du Programme d'Investissements d'Avenir en fait également un partenaire essentiel de l'innovation pour la croissance verte, qui soutient la mobilité du futur, les démonstrateurs de la transition écologique, et la "Green Tech Verte", que j'ai encouragée. Son expertise est précieuse pour aider les élus et les entreprises à faire les bons choix.

75 %
DES DÉCRETS
D'APPLICATION
PUBLIÉS

400
TERRITOIRES À ÉNERGIE
POSITIVE

153
TERRITOIRES ZÉRO DÉCHET
ZÉRO GASPILLAGE

+ DE 100 000
EMPLOIS SERONT CRÉÉS
GRÂCE À L'APPLICATION
DE LA LOI EN 3 ANS

Quelles sont les prochaines étapes à mettre en œuvre au sein des territoires afin d'atteindre les objectifs fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte ?

La priorité est maintenant à la réalisation des projets. Tous les outils sont en place dans les 6 secteurs clés de la transition énergétique : le bâtiment performant, la mobilité durable, les énergies propres, l'économie circulaire, la démocratie participative et la biodiversité. Le mouvement est irréversible et la démonstration est faite, place à la généralisation pour appliquer la stratégie bas-carbone adoptée en novembre 2015 et la programmation pluriannuelle de l'énergie que nous venons de finaliser. Généraliser, c'est mobiliser au-delà du premier cercle militant, au cœur de la société, au quotidien. Notre pays s'est donné les moyens d'être un exemple en matière de transition écologique. Cette transition, c'est notre opportunité d'un monde meilleur, plus juste et plus durable.

VERS DES TERRITOIRES **À HYDROGÈNE**

Début mai, un appel à projets pour le développement de « territoires hydrogène » a été lancé conjointement par les ministères de l'Écologie et de l'Économie. L'ADEME y participe au titre de son expertise technique, et en qualité de financeur.

© istock

Les infrastructures de production, de stockage ou de distribution de l'hydrogène coûtent cher. *« Pour les rentabiliser, l'appel à projets encourage la multiplication des usages de l'hydrogène sur un même territoire,* explique Luc Bodineau, ingénieur au service Recherche et technologies avancées de l'ADEME. *Par exemple dans le domaine des transports et de la mobilité mais aussi pour alimenter des usages industriels diffus ».* Il s'adresse ainsi à des projets collaboratifs qui associent des collectivités locales, des entreprises, des laboratoires, des centres des recherches… *« L'approche collaborative est indispensable, d'autant que les technologies de l'hydrogène ont des degrés de maturation très variables. C'est aussi un préalable pour développer l'innovation et la créativité »,* poursuit l'ingénieur. À terme, l'objectif est de démontrer qu'un territoire qui utilise une source d'hydrogène décarbonée pour satisfaire plusieurs utilisations peut générer un développement économique rentable et écologique. Urbains, ruraux, zones d'activité, ports et aéroports et activités insulaires… tous sont concernés par l'appel à projets, qui fonctionnera comme un guichet unique vers les différents dispositifs d'aide existants. Les lauréats bénéficieront ainsi d'un comité de suivi dédié regroupant l'ensemble des financeurs publics (Programme des Investissements d'Avenir, ADEME, BPI France, Caisse des Dépôts…). À noter : les candidats ont jusqu'au 30 septembre pour déposer leur projet !

Plus d'infos :
> **luc.bodineau@ademe.fr**

Avec le fil d'actu, suivez l'info par courriel en vous inscrivant sur
www.ademe.fr/ademeetvous-abonnement

Les appels à projets

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Initiative PME – Écoconception, économie de fonctionnalité et réduction des déchets et du gaspillage alimentaire

L'objectif est de cofinancer des projets d'innovation, portés par des PME, contribuant à accélérer le développement et le déploiement de méthodologies, de technologies, de services et de solutions innovantes dans le domaine de l'écoconception, l'économie de fonctionnalité et la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire.
Clôture : 12 septembre 2016

Appel à projets Chimie

Cet appel à projets a pour objectif de financer des projets de démonstrateurs et briques technologiques dans le domaine de la chimie du végétal et des matériaux biosourcés, afin de permettre le développement de ces filières.
Clôture : 13 février 2017

Appel à projets Énergies renouvelables

Il vise à accompagner le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, ainsi que de projets d'hybridation des différentes sources renouvelables.
Clôture : 27 février 2017

Consulter tous les appels à projets :
www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : ÇA BOUGE DANS LES TERRITOIRES !

Longtemps considérées comme une prérogative de l'État, les politiques énergétiques et environnementales font désormais l'objet d'une approche nouvelle où décentralisation rime avec globalisation et intégration, repoussant peu à peu les limites posées par le traditionnel fractionnement de l'action publique.

© Tim Robberts

À lire dans ce dossier

ZOOM SUR…
Les Hauts-de-France en marche
P. 8

REGARDS CROISÉS
Plan Climat-air-énergie territorial De la stratégie à la pratique
P. 9

REPORTAGES
La métropole grenobloise s'engage pour la planète
P. 10

AVIS D'EXPERT
Cit'ergie : des premiers pas jusqu'à la performance globale
P. 11

© Istock

LES COLLECTIVITÉS AU CŒUR **DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Diminuer la consommation énergétique, réduire les émissions de GES, économiser les ressources, réduire les déchets, promouvoir l'économie circulaire, créer des emplois... Les enjeux de la transition énergétique et environnementale sont nombreux, urgents, et étroitement liés les uns aux autres. Le problème est clairement posé, mais une question fondamentale demeure : à quelle échelle agir pour la meilleure efficience ?

« Après des décennies de centralisation des politiques publiques, un virage vers la territorialisation a été entamé il y a une dizaine d'années avec la mise en œuvre volontaire de programmes environnementaux et énergétiques portés par des collectivités, résume Éric Vésine, chef du service Animation territoriale de l'ADEME. *Le Grenelle puis la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ont ensuite donné un coup d'accélérateur à l'implication des territoires en obligeant certaines collectivités à mettre en place un plan Climat-énergie territorial (PCET). »*

Avec le fil d'actu, suivez l'info par courriel en vous inscrivant sur
www.ademe.fr/ademeetvous-abonnement

470
PCET

RECENSÉS DANS L'OBSERVATOIRE DES PLANS CLIMAT DE L'ADEME, POUR 30 MILLIONS D'HABITANTS.

153

TERRITOIRES ZDZG DANS 81 DÉPARTEMENTS, POUR 30 MILLIONS D'HABITANTS

400

TERRITOIRES ONT ÉTÉ RÉCOMPENSÉS DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS TEPCV.

EPCI ET RÉGIONS EN POINTE

Depuis deux ans, le mouvement de décentralisation s'intensifie sous les effets conjugués de la loi sur les métropoles[1], de la réforme territoriale[2] et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte[3]. Ainsi, dès l'an prochain, la réforme territoriale prévoit que toutes les communes se regroupent au sein d'EPCI de plus de 15 000 habitants. Dans le même délai, la loi LTECV contraint toutes les EPCI de plus de 20 000 habitants à mettre en place un plan Climat-air-énergie territorial (PCAET). *« Concrètement cela signifie que la quasi-totalité de la population sera couverte par un PCAET »*, résume Éric Vésine. Dans ce cadre, les EPCI, nommés « coordinateurs de la transition », sont responsabilisés sur l'animation de l'ensemble des acteurs : entreprises, associations, grand public… La LTECV a également renforcé l'articulation entre planification territoriale (SCoT, PLUi…) et stratégique (PCAET). Parallèlement, la réforme territoriale renforce le rôle des régions sur les questions énergétiques et environnementales. Elles seront notamment chargées d'élaborer un nouveau schéma de planification baptisé SRADDET, pour schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Celui-ci regroupera plusieurs programmes préexistants dont le schéma régional climat-air-énergie et les futurs plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui devront contenir un plan régional d'action économie circulaire.

DEUX OUTILS EN LIGNE POUR PASSER À L'ACTION

Depuis 2010, l'ADEME propose un portail web à l'intention des collectivités qui s'engagent dans la mise en œuvre de leur plan Climat-énergie territorial. Conçu comme une boîte à outils, le Centre de ressources réunit un vaste corpus documentaire couplé à un Observatoire qui recense et présente tous les PCET en cours ainsi que de nombreuses actions menées dans les territoires. L'ADEME soutient également une plateforme web collaborative consacrée à l'économie circulaire, lancée l'an dernier par l'Institut de l'économie circulaire et le Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable, afin de partager des exemples concrets et inciter collectivités, entreprises ou simples citoyens à passer à l'action.

En savoir plus :
> **www.territoires-climat.ademe.fr**
> **www.economiecirculaire.org**

UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'URBANISME

L'ADEME a développé l'AEU2, un outil d'aide à la décision et à l'action destiné notamment aux collectivités pour prendre en compte le développement durable dans la planification et l'aménagement. Le dispositif se compose d'un guide et de cahiers techniques et méthodologiques pour accompagner la mise en œuvre.

En savoir plus :
> **www.ademe.fr**

UN LEVIER INCITATIF

La réglementation pourra-t-elle permettre à elle seule d'insuffler une dynamique de changement à la hauteur des enjeux actuels ? Pour Éric Vésine, la réponse est non. *« Les dispositifs à caractère incitatif jouent également un rôle clé dans la mobilisation des territoires,* souligne-t-il. *Je pense tout particulièrement aux appels à projets du ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer, tels que Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et Territoires zéro déchet, zéro gaspillage (ZDZG), lancés à l'été 2014 et qui présentent tous deux un bilan largement positif dans la mobilisation de plusieurs centaines de territoires. »*

L'avenir ? *« Il passera par le "désilotage" des programmes mis en place et par l'émergence de démarches territoriales intégrant l'ensemble des enjeux et des acteurs de la transition énergétique et environnementale,* conclut Éric Vésine. *Plus personne ne songerait à penser la mobilité ou la qualité de l'air sans avoir une approche de planification globale et cohérente, via notamment les documents d'urbanisme. Donc, à l'avenir, nous ne devrons plus parler d'énergie et de climat sans parler d'économie circulaire et de ressources. »*

1. MAPTAM : loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
2. NOTRe : loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
3. LTECV : lOI du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

En savoir plus :
> **eric.vesine@ademe.fr**

LES HAUTS-DE-FRANCE EN MARCHE

© Dominique Bokalo

Bâtiment écologique construit à Desvres, dans le cadre d'une politique d'aménagement durable.

Confrontés à une situation sociale et environnementale difficile, les Hauts-de-France ont fait le choix d'insuffler des dynamiques collectives et volontaristes, structurantes pour les territoires. Explications.

Hausse tendancielle du prix des énergies et des matières premières, réchauffement climatique, taux de chômage élevé... Dans les Hauts-de-France, les défis environnementaux sont lourds à porter, *« et sans doute plus lourds qu'ailleurs avec un passif écologique aussi élevé que la situation sociale est dégradée »*, souligne Hervé Pignon, directeur régional ADEME Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Face à ces trois défis, les deux anciennes régions n'ont heureusement pas choisi l'attentisme : élus et acteurs économiques se sont largement mobilisés pour réussir la transition énergétique et écologique et écrire un avenir meilleur. Il y a trois ans, la Région Nord-Pas-de-Calais s'est même engagée dans une « troisième révolution industrielle » – en se dotant d'un Master Plan conçu avec l'aide de Jeremy Rifkin, avec la collaboration du monde économique.

Le cap est donc fixé, et il est ambitieux. Mais quelle approche privilégier pour que les résultats suivent ? Par secteur d'activité, par thématique environnementale, collectivité par collectivité ? *« Sur ce plan, depuis une demi-douzaine d'années, les directions régionales nordiste et picarde de l'ADEME ont opté pour le "métissage", concentrant leur attention sur la notion de "territoires vécus", soit des zones où les sphères sociales, économiques, politiques et culturelles coïncident le mieux, en dépit parfois des frontières administratives »*, poursuit Hervé Pignon. La nouvelle région compte au total une trentaine de territoires vécus, dont une quinzaine où un élu – à la tête d'un EPCI, d'un SCoT – a été clairement identifié en tant que porteur du projet du territoire et qui sera, à ce titre, le pivot de toutes les politiques liées à la Transition Énergétique et Écologique et à la « troisième révolution industrielle ».

DÉJÀ 12 CONTRATS D'OBJECTIFS TERRITORIAUX

À l'heure actuelle, une douzaine d'entre eux ont adhéré à un contrat d'objectifs territorial (COT) de trois ans cosigné avec l'ADEME, la région et le préfet de Région. Moyennant un soutien financier et un accompagnement personnalisé par un ingénieur référent de l'ADEME, ils s'engagent à gouverner et à animer leur territoire de manière à atteindre une douzaine d'objectifs/d'indicateurs très concrets qui vont de la réalisation d'un diagnostic à l'accompagnement d'expérimentations en matière d'urbanisme durable en passant par la définition de stratégies sur la mobilité ou sur la consommation responsable. Dans ces contrats, l'accent est mis sur l'obligation de résultats. *« En effet, si les deux premières années les subventions sont attribuées sans condition, il n'en va pas de même pour la dernière année où les soldes seront proportionnels à l'atteinte des objectifs partagés »*, poursuit-il.

La fusion des régions et des directions régionales de l'ADEME offre l'occasion de concevoir un nouveau type de contrat d'objectifs territorial, avec de nouvelles aides et une volonté renforcée de décloisonnement entre thématiques et entre acteurs. *« Bon nombre de territoires se sont d'ores et déjà montrés intéressés par ce dispositif, y compris la Métropole lilloise. Les premières signatures sont attendues pour septembre »*, conclut Hervé Pignon.

Plus d'infos :
> **herve.pignon@ademe.fr**

© Franck Beloncle

MARIE CARREGA,
CHARGÉE DE MISSION ACTION TERRITORIALE, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER.

CAMILLE ALLÉ,
CHARGÉE DE MISSION SUR LES SUJETS DÉCHETS, ÉNERGIE À L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE.

© DR

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL : DE LA STRATÉGIE À LA PRATIQUE

Avec la LTE, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) deviennent officiellement les coordinateurs de la transition énergétique. Pourquoi et comment ? Éclairage.

Quelle est aujourd'hui la place des intercommunalités dans la dynamique territoriale, notamment suite à la LTE ?

Marie Carrega : Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les EPCI montent clairement en puissance sur les questions écologiques et énergétiques, parce que c'est l'échelle qui apparaît la plus pertinente, notamment en termes de bassin de vie comme de compétences. Ce sont eux les mieux placés pour réunir tous les acteurs autour de la table pour définir collectivement qui devrait faire quoi.

Camille Allé : Côté EPCI, la motivation est là. Une étude de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) en cours montre que la culture climat-énergie s'est largement propagée parmi les élus. Aujourd'hui, tous mesurent l'impact des coûts énergétiques sur leur budget et plus largement sur la cohésion sociale dans leur territoire. Et sur les questions environnementales, la mobilisation monte aussi, confortée par le transfert des compétences sur les déchets, la gestion des milieux aquatiques, l'assainissement et l'eau d'ici à 2020.

Dans les échanges préparatoires à la LTE, quels ont été les thèmes clés concernant les PCEAT ?

M.C. : Je dirais que l'un des mots d'ordre a été la simplification. Régions comme intercommunalités attendaient qu'on mette un terme aux superpositions de plans.

C.A. : Et la LTE va dans le bon sens en clarifiant les rôles des différents acteurs – régions, EPCI, syndicats mixtes… ce qui va permettre une meilleure articulation des actions.

M.C. : Un autre axe fort dans les débats a été la globalisation avec une volonté d'intégrer de nouvelles thématiques – d'où la présence du A [pour air] dans PCAET – et de décloisonner les regards et les pratiques.

Les EPCI sont-ils prêts pour ce nouveau rôle ?

M.C. : Nous sommes conscients que la mise en place d'un PCAET ne sera pas un exercice facile pour tous les EPCI, en particulier pour les plus petits. Nos services sont mobilisés pour les aider et nous avons prévu des actions de sensibilisation. Nous avons ainsi demandé à l'ADEME d'augmenter le nombre de formations spécifiques, gratuites, à destination des collectivités. Nous souhaitons qu'elles prennent conscience qu'un plan Climat est avant tout une opportunité en termes de dynamique économique, de visibilité et d'attractivité.

C.A. : Les convictions sont là, mais encore faut-il être en capacité d'agir ! Sur ce plan, nous appelons de nos vœux la possibilité de mutualiser l'ingénierie nécessaire au PCAET entre plusieurs territoires et en mobilisant les partenaires appropriés. Par ailleurs, nous pensons qu'il risque d'y avoir des zones de frottement tant que les fusions d'EPCI ne seront pas finalisées. Pourquoi, par exemple, préparer un PCAET pour fin 2016 à l'échelle de l'agglomération de Bayonne alors que l'EPCI Pays Basque regroupant 158 communes, dont Bayonne, verra le jour le 1er janvier 2017 ? Sachant que deux communautés sur trois sont concernées par les fusions, nous pensons qu'elles vont avant tout avoir besoin de temps…

Plus d'infos :
> **camille.alle@sciencespo.fr et marie carrega@developpement-durable.gouv.fr**

LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE S'ENGAGE POUR LA PLANÈTE

Ambitieuse sur le plan environnemental, la métropole grenobloise s'oriente aujourd'hui vers une approche éco-énergétique plus intégrée. Éclairage.

© V. THIBAUT/Grenoble-Alpes Métropole

Le 1er janvier 2015, l'agglomération grenobloise a intégré le cercle restreint des métropoles. Ce statut s'est notamment traduit par un élargissement considérable des compétences de Grenoble-Alpes Métropole qui pilote désormais les questions relatives à l'eau potable, la production et la distribution de l'énergie, la voirie, l'urbanisme, la gestion des déchets ou encore le développement économique pour l'ensemble de ses 49 communes et 450 000 habitants. *« Cela ne fait que renforcer l'ambition environnementale et énergétique de la "Métro"*, souligne Jérôme Dutroncy, vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité. *En effet, cela fait plus de dix ans que nous affichons notre volonté d'être une agglomération nature, engagée sur l'environnement et le climat. Nos nouvelles compétences nous offrent l'occasion de joindre plus concrètement les actes à la parole… »*

« La Métro a été la première agglomération française à être labellisée Cit'ergie, poursuit Jérôme Dutroncy. *Depuis 2007, Cit'ergie nous a appris à travailler de manière transversale et cohérente. C'est une méthode très normée mais la logique de résultats qui la sous-tend correspond plus que jamais à nos enjeux. Nous visons d'ailleurs aujourd'hui le label Cit'ergie Gold. »* Depuis plusieurs années, la Métro déploie également une stratégie de labellisation et d'appels à projets, sources de financement salutaires dans un contexte marqué par la baisse des dotations de l'État. Sur ce plan, 2015 restera un millésime particulièrement fécond puisque Grenoble-Alpes Métropole a été coup sur coup lauréat des appels à projet TEPCV, TZGZD et labellisé Ville Respirable.

DÉCLOISONNEMENT EN LIGNE DE MIRE

Cette capacité à adresser de front des problématiques aussi différentes que la qualité de l'air, l'efficacité énergétique et l'économie circulaire est-elle le signe de l'émergence d'une approche territoriale globale ? *« Nous n'en sommes pas encore là,* tempère Georges Oudjaoudi, vice-président délégué à la prévention, la collecte et la valorisation des déchets. *Mais, en dépit de clivages historiques entre les différentes thématiques, je dirais que le regard des différents services de la Métropole est nettement moins "vertical" qu'avant. Nous avons pris conscience que tout est lié. Ainsi, nous militons de notre côté pour la réduction des volumes des déchets… Mais nous ne pouvons pas ignorer que cela aura des répercussions pour les centrales à biomasse et qu'il faudra des compensations énergétiques ailleurs. »* Jérôme Dutroncy partage cet état d'esprit : *« En début d'année, j'ai réuni les différentes directions pour présenter notre feuille de route environnementale et énergétique. Dans les semaines qui viennent, je prévois des temps d'échange avec l'ensemble des services, dont ceux qui travaillent sur les questions relatives aux déchets ou encore à la mobilité… C'est un pas significatif vers un nécessaire décloisonnement. »*

DÉMARCHE INTÉGRÉE DU PLU 4 EN 1 DE BREST

Le Plan local d'urbanisme de Brest Métropole Océane, en prenant le nom de PLU Facteur 4, tient lieu de PLH et de PDU. Élaboré dans le même calendrier et le même cadre de gouvernance que le PCET, il affirme la convergence de ces quatre documents de planification. Ce montage concomitant des démarches de planification stratégique et territoriale en matière d'énergie et climat a amélioré le dialogue entre les services de la collectivité. L'exemple de Brest Métropole fait partie des retours d'expérience de planification territoriale intersectorielle présentés dans le dossier ADEME FNAU planification Facteur 4.

En savoir plus :
> **www.ademe.fr/dossier-fnau-planification-facteur-4**

Plus d'infos :
> **jerome.dutroncy@ville-fontaine.fr et georges.oudjaoudi@lametro.fr**

En savoir plus :
> **www.lametro.fr**

© Roland BOURGUET/Ademe

NICOLAS VALLÉE,
COORDINATEUR DU PROGRAMME NATIONAL CIT'ERGIE

CIT'ERGIE : DES PREMIERS PAS JUSQU'À LA PERFORMANCE GLOBALE

Une politique énergie-climat efficace vaut de l'or, et toutes les collectivités peuvent y parvenir. La preuve par l'exemple avec le label Cit'ergie.

« Cit'ergie, c'est la version française du label European Energy Award, mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Luxembourg…) et réunissant près de 1400 collectivités.

L'ambition ? Proposer aux collectivités un outil d'appui opérationnel aux plans climat qui leur permette à la fois d'évaluer leurs compétences, de mesurer les actions mises en place ou programmées et de les comparer à ce qui se fait ailleurs, mais aussi de structurer leur démarche énergie-climat.

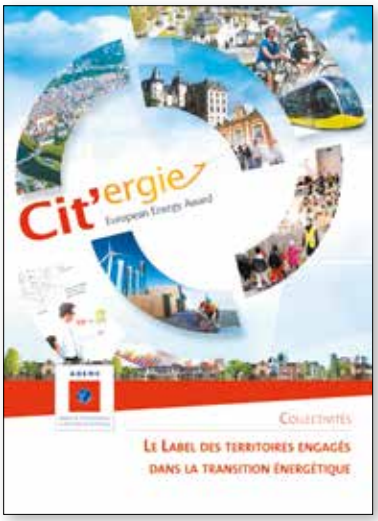

La méthode s'appuie sur un catalogue de 79 actions proposées et articulées en 6 domaines : développement territorial, patrimoine, mobilité, organisation interne, coopération et communication, approvisionnement énergie, eau et assainissement. Tout au long de leur parcours, les collectivités sont accompagnées par un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME qui les aide à dresser leur état des lieux, définir leur politique et suivre la mise en œuvre des mesures jusqu'à l'obtention de l'un des trois niveaux du label Cit'ergie (Cap Cit'ergie, Cit'ergie, Cit'ergie Gold) attribué en fonction des actions réalisées. Le label est remis en jeu au bout de 4 ans et le catalogue est actualisé chaque année ; les collectivités sont dans une dynamique d'action.

Son déploiement ? Aujourd'hui, la France compte 110 collectivités Cit'ergie, dont la majorité sont des lauréats TEPCV. On y retrouve une bonne partie des métropoles et des communautés urbaines, mais aussi de plus en plus d'intercommunalités rurales et de communes de moins de 10 000 habitants, ce qui tend à prouver que la méthode est adaptable à de nombreuses typologies de collectivités dès lors qu'elles ont les compétences suffisantes sur le sujet et la volonté de se doter des moyens nécessaires pour avancer.

Au total, 17 % de la population nationale habite dans un territoire labellisé ou en processus de labellisation. Avec la généralisation des plans climat, l'outil Cit'ergie pourrait jouer un rôle clé dans l'accompagnement des territoires qui souhaitent s'engager en faveur d'une politique énergie-climat efficace et ambitieuse. L'ADEME souhaite d'ailleurs renforcer le déploiement du dispositif et soutient techniquement et financièrement l'engagement de nouvelles collectivités dans la démarche.

Et demain ? En Suisse, le dispositif[1] couvre 70 % de la population. Au Luxembourg, ce sont 100 collectivités sur 102 qui sont engagées. Il n'y a pas de raison pour que la France ne soit pas capable de suivre l'exemple ! La transition énergétique nécessite une amélioration continue des politiques énergie-climat et donc des outils qui l'accompagnent. Dans cette perspective, des travaux ont été engagés par l'ADEME pour améliorer les dispositifs d'accompagnement énergie-climat (Cit'ergie, Climat Pratic, Centre de ressource et observatoire des plans climat) afin de répondre aux nouveaux besoins des collectivités. »

1. Programme EEA - Cité de l'Énergie

Plus d'infos :
> **nicolas.vallee@ademe.fr**

En savoir plus :
> **www.citergie.ademe.fr**

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE

3,5 millions de rénovations de logements,
réalisées entre 2012 et 2014 et achevées en 2014.

35 milliards d'euros de dépenses

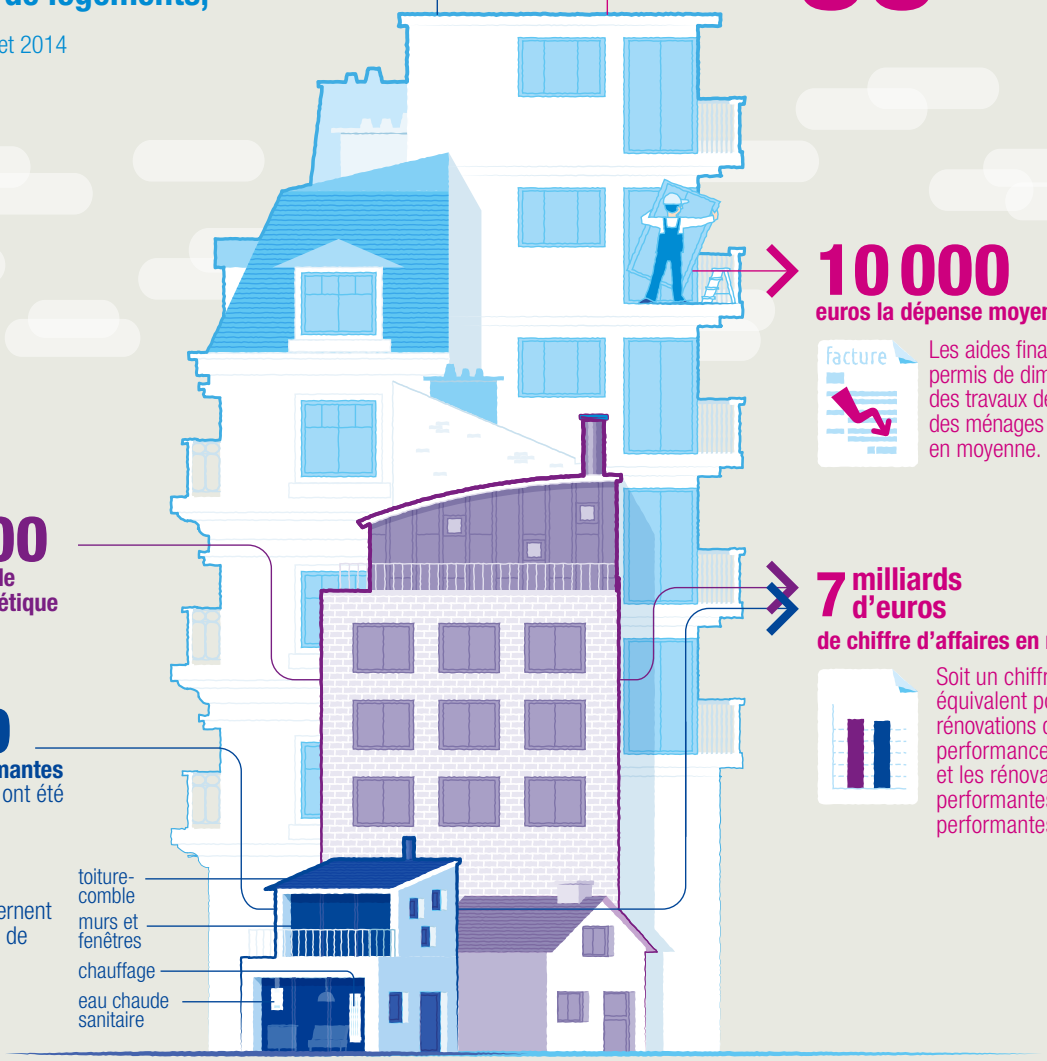

10 000 euros la dépense moyenne par ménage

Les aides financières ont permis de diminuer la facture des travaux de rénovation des ménages de **17 %** en moyenne.

dont **1 441 000 rénovations de faible performance énergétique** ont été réalisées.

et **288 000 rénovations performantes** ou très performantes ont été réalisées.

7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en moyenne.

Soit un chiffre d'affaires équivalent pour les rénovations de faible performance énergétique et les rénovations performantes ou très performantes.

Ces rénovations concernent au moins deux postes de travaux suivants :

- toiture-comble
- murs et fenêtres
- chauffage
- eau chaude sanitaire

Lors d'une rénovation performante ou très performante, les ménages souhaitaient en priorité :

1. - **accroître** le confort thermique de leur logement

2. - **réduire** leurs factures énergétiques

3. - **remplacer** un appareil vétuste

© Antoine Dagan

Pour en savoir + : *Chiffres de l'Observatoire permanent de l'amélioration énergétique du logement (OPEN) 2015*
www.ademe.fr/open-observatoire-permanent-lamelioration-energetique-logement- campagne-2015

Avec le fil d'actu, suivez l'info par courriel en vous inscrivant sur :
www.ademe.fr/ademeetvous-abonnement

© Jean-Simon Pérez - Union

OÙ ?
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

POURQUOI ?
Collecter gratuitement les piles usagées

QUAND ?
Depuis 2016

QUELS PARTENAIRES ?
ADEME

1/3
DES PILES
SEULEMENT SONT RECYCLÉES EN FRANCE

RECYCLAGE

LES FACTEURS TESTENT LA **COLLECTE DES PILES USAGÉES**

Pendant un mois, La Poste a expérimenté en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées un nouveau service de collecte gratuite de piles usagées au domicile des particuliers, assuré par les facteurs.

« En 2014, La Poste a lancé un appel à projets interne baptisé "20 projets pour 2020". L'occasion pour l'ensemble des salariés de proposer de nouveaux services pour faciliter le développement du groupe », raconte Jean Assémat, chef de projet à la Branche Services-Courrier-Colis à la direction Midi-Pyrénées. Son projet de collecte des piles usagées par les facteurs est alors sélectionné par l'entreprise. Objectif : faciliter et développer le recyclage des piles usagées, une pratique encore minoritaire. Pour le mettre en place, Jean Assémat sollicite alors toutes les compétences nécessaires au sein de La Poste : marketing, juridique ou encore technique, ainsi que le concours des collectivités locales et de l'ADEME. Du 17 mai au 11 juin 2016, en partenariat avec l'éco-organisme SCRELEC et la direction régionale de l'ADEME, le projet est expérimenté sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Rodez, des villes de L'Union et de Saint-Jean, en banlieue toulousaine.

Au préalable, une grande campagne média est organisée et des plaquettes d'information sont distribuées, contenant un sachet spécial destiné à recueillir les piles. *« La démarche était simple,* raconte Jean Assémat. *Les particuliers qui le souhaitaient pouvaient nous contacter soit par Internet soit par téléphone pour demander l'enlèvement de leurs piles, déposées dans leur boîte aux lettres, à partir d'une date prévue. De notre côté, nous nous étions engagés à les collecter dans les cinq jours qui suivaient. »*

Une fois récupérés, les sachets de piles ont été stockés dans deux centres équipés de conteneurs spéciaux. Après avoir récupéré les sachets à l'issue de la période de collecte, l'entreprise de recyclage SNAM était alors chargée de séparer les différents métaux contenus dans les piles pour fabriquer des lingots de manganèse, cobalt, etc., ensuite revendus à l'industrie pour fabriquer des fourchettes, des canettes, des panneaux solaires, etc. *« Le bilan de l'opération est prévu au mois de juillet,* poursuit Jean Assémat. *Si elle est concluante, elle sera généralisée à l'ensemble du territoire. Mais il ne faut pas être impatient : il faut du temps pour ancrer de nouveaux réflexes dans l'esprit des gens ».*

Plus d'infos :
> jean.assemat@laposte.fr

En savoir plus :
> www.laposte.fr/collectedepiles

RECYCLE NOUT L'HUILE LÉ FACILE !

OÙ ?

Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Mayotte, La Réunion. Bientôt en Guyane.

POURQUOI ?

Faire progresser la collecte des lubrifiants usés.

QUAND ?

De février à août 2016.

PARTENAIRES

L'ADEME et ses DRD essentiellement, relayées par les CCI, les collectivités, les collecteurs locaux.

COMMUNICATION

COLLECTER LES HUILES USAGÉES POUR PROTÉGER LA PLANÈTE

Dangereuses pour l'environnement, les huiles usagées doivent impérativement être récupérées par des professionnels agréés. Dans les DOM, quatre campagnes relaient activement l'information.

« Toutes les huiles ne protègent pas ! » Difficile de rater le message. Affichage, spots télé ou guides pratiques : depuis février dernier, ce visage barbouillé d'huile de vidange s'étale partout, en Martinique, pour convaincre particuliers, garagistes et industriels de confier leurs lubrifiants usagés au collecteur agréé. Financée par l'ADEME, cette grande campagne d'information a également été lancée en mars à La Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe et à Saint-Martin, sous des formes propres à chaque département, avec l'aide d'agences de communication locales.

« Recycle nout l'huile vidange, sa lé facile ! » affirme-t-on ainsi à La Réunion tandis que Mayotte encourage chacun : « Comme Boina Matra[1], ayez le bon geste pour l'environnement ». Une invitation relayée en Guadeloupe par un sobre « Adoptons le bon geste ! ». Un budget confortable de quelque 580 000 euros pour les quatre départements aura permis aux directions régionales de l'ADEME, responsables de l'opération, de suivre toutes les pistes prometteuses : des médias et affichages traditionnels aux réseaux sociaux, en passant par les totems devant les garages.

35 À 65 %
SEULEMENT **DES HUILES USAGÉES** SONT RÉCUPÉRÉS PAR UN COLLECTEUR AGRÉÉ

DES PRODUITS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Objectifs : augmenter les volumes recueillis, rappeler la dangerosité de ces produits pour l'environnement et faire mieux connaître les modalités de la collecte. L'enjeu est important : *« Chaque année, les DROM-COM[2] produisent près de 10 500 tonnes d'huiles usagées au total. Mais les collecteurs agréés n'en récupèrent que 35 % à 65 % : principalement chez les garagistes, les transporteurs, les industriels ou en déchèterie,* explique Éric Lecointre, du service Produits et efficacité matière de l'ADEME. *C'est bien moins qu'en métropole et il est à craindre que les volumes restant finissent dans la nature. »* Une situation d'autant plus regrettable que le ramassage est gratuit. Depuis 2012, en effet, l'ADEME indemnise de leurs frais les responsables de l'opération. Désormais, chacun est au courant.

1. « Monsieur Huile » en shimaoré.
2. Départements ou Régions français d'outre-mer et Collectivités d'outre-mer.

En savoir plus :
> **eric.lecointre@ademe.fr**

© DR

DÉCHETS

DES ANIMATEURS ANTI-GASPILLAGE

En Vendée, les vingt-deux collectivités en charge de la collecte des déchets dans le département, fédérées par Trivalis, ont recruté, avec le soutien de l'ADEME, six animateurs de prévention pour développer les actions de réduction des déchets et développer l'économie circulaire dans le département. Charge à eux de monter des actions de terrain avec les acteurs locaux dans le cadre d'objectifs clairement identifiés : la réduction des déchets végétaux et des biodéchets, le développement du réemploi, la prévention des déchets en zone touristique, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place d'une économie circulaire en zone insulaire et, enfin, le développement de l'écologie industrielle et territoriale. La Vendée se trouve ainsi engagée dans un nouveau programme ambitieux de réduction des déchets qui vise à atteindre l'objectif réglementaire de – 10 % de déchets par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Plus d'infos :
> **marc.janin@ademe.fr**

Et aussi...

© Bernard Suard/Terra

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

10 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES CHAMPARDENNAIS S'ENGAGENT !

À l'initiative de l'ADEME et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Champagne-Ardenne, une vaste opération de lutte contre le gaspillage alimentaire a été menée en 2015 et 2016 dans 10 établissements scolaires secondaires. Point de départ : un diagnostic qualitatif et quantitatif, et un audit dans toutes les cuisines, réalisé par un prestataire et financé par l'ADEME. Le prestataire a ensuite élaboré un plan d'action. À titre d'exemple, une poubelle transparente baptisée gâchimètre, a été installée dans les cantines. Le pain jeté y était déposé pour rendre visible le gaspillage. Des affiches de sensibilisation ont été réalisées par les élèves eux-mêmes, qui ont visité les cuisines et échangé avec les agents de restauration. Autre mesure phare : la généralisation de la baguette à la coupe, ou encore la mise en place d'assiettes de tailles diverses (petite, moyenne, grande) à choisir en fonction de son appétit. Résultat *« alors qu'en moyenne 24 % des denrées finissaient à la poubelle, on est plus aujourd'hui autour de 15-17 % selon nos premiers estimatifs »,* indique Céline Scheuer, ingénieure à l'ADEME. L'opération doit se poursuivre jusqu'en novembre prochain, avec pour objectif une généralisation dans l'ensemble des établissements scolaires de la région.

Plus d'infos :
> **celine.scheuer@ademe.fr**

PUBLICATIONS

ademe.fr/publications

R&D ADEME : GÉRER, PRODUIRE ET GÉRER LA BIOMASSE

Le colloque « Production, transformation et valorisation des biomasses : une bioéconomie au service de la transition écologique et énergétique » a été organisé par l'ADEME le 31 mars 2016 à la Maison de la chimie de Paris. Mieux gérer les ressources biologiques renouvelables, la collecte des flux de déchets organiques puis leur transformation en produits à valeur ajoutée dans une logique de croissance verte : tels sont les principaux enjeux de la bioéconomie. Devant les communautés de recherche réunies pour la première fois, la journée a permis de faire le bilan des programmes de recherche de l'ADEME.

À télécharger gratuitement
www.ademe.fr/rd-ademe-gerer-produire-gerer-biomasse

LES TROPHÉES ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & TERRITOIRES

Ce concours a pour but de récompenser et de valoriser les territoires qui mènent des actions concrètes en faveur de l'adaptation au changement climatique. Il est ouvert aux collectivités territoriales, territoires de projet, groupements d'acteurs socio-économiques portés par des collectivités territoriales ou encore acteurs socio-économiques en association avec une collectivité territoriale.
Le lauréat gagnera : une participation à la remise des prix dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux en janvier 2017, une valorisation internationale (actions presse, clip vidéo, publications…), une invitation à la Conférence européenne sur l'adaptation au changement climatique (ECCA) à Glasgow les 6-8 juin 2017.
Dépôt des candidatures : avant le 30 septembre 2016.

Pour en savoir + :
www.ademe.fr

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE L'ADEME !

Retrouvez sur **www.ademe.fr** la version en ligne du magazine *ADEME & Vous*, la *Lettre internationale*, les lettres *Recherche* et *Stratégie*.

- **LETTRE INTERNATIONALE N° 37**
  « Entreprises : vers des stratégies climats mesurables »
- **LETTRE STRATÉGIE 48**
  « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables : des marchés qui se maintiennent en 2014 et une reprise qui s'esquisse pour 2015 »

Avec le fil d'actu, suivez l'info par courriel en vous inscrivant sur
www.ademe.fr/ademeetvous-abonnement

FORMATION

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des PCET (territoires expérimentés)

Pour les territoires déjà bien engagés dans leur PCET, ce module vise l'acquisition des compétences nécessaires à l'évaluation du PCET de leur territoire.
Du 6 au 8 septembre à Besançon (25) et du 19 au 21 septembre à Nantes (44).

Prise en main de l'outil Climat Pratic

Cette formation facilite la prise en main de cet outil pour participer à la lutte contre le changement climatique, et son appropriation par les élus et chargés de mission.
Le 15 septembre à Pont-l'Évêque (14)

Renseignements par mail :
> Inscription.formation@ademe.fr

Retrouvez toute l'offre de formation de l'ADEME sur **formations.ademe.fr**

MANIFESTATIONS DE L'ADEME

22 AU 23 SEPTEMBRE
3es Assises nationales de la qualité de l'air

Montrouge
Organisateur : l'ADEME

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

19 AU 27 NOVEMBRE
Semaine européenne de réduction des déchets

Toute la France
Organisateur : l'ADEME

Retrouvez toutes les manifestations sur **www.ademe.fr/manifestations**

ADEME &VOUS 20, avenue de Grésillé BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01

Directrice de la publication Valérie Martin - **Rédactrice en chef** Catherine Séguin-Jacques - **Photo de couverture** Tim Robberts - **Conception et réalisation** Citizen Press - **Réf. 8568 - Juillet-août 2016** - ISSN 1957-1992 (imprimé) - ISSN 1955-2742 (en ligne) Imprimé par Imprimerie Vincent sur papier Reprint 40 % pâte FSC/60 % pâte recyclée, avec des encres végétales